

EXTRAIT du registre aux délibérations du Conseil Communal de Visé

Séance publique du 3 décembre 2018

Présents: Mme. Viviane DESSART, bourgmestre – président

Mm. Francis THEUNISSEN, Xavier MALMENDIER, Ernur COLAK, Mathieu ULRICI, Julien WOOLF, échevins ;

M. Bernard AUSSEMS, président du CPAS ;

Mmes et Mm S. DOBBELSTEIN, V. DEVOS, J. SIMON, G. SIMON, C. PAPAGEORGIU, N. LACH, C. VANDEVELDE, M. GIULIANI, L. LEJEUNE, P. WILLEMS, M. LEJEUNE, S. KARIGER, C. DESSART, D. WATHELET, C. VAN LINTHOUT, M. MULLENDERS, M. NIHON et B. KINET, conseillers communaux,
Charles HAVARD, DG secrétaire communal.

Point 12: Conseillers communaux – Déclarations facultatives d'apparentement – Prise d'acte

Le conseil communal,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1123-1 (groupes politiques), L1234-2 (asbl), L1522-4 (associations de projet), L1523-15 (intercommunales), etc.

Vu aussi l'article 148 du code wallon du logement et les statuts des sociétés de logement auxquelles la Ville de Visé adhère ;

Vu la composition des groupes politiques au sein du conseil communal de Visé, soit :

7 MR: 1. DESSART Viviane 2. MALMENDIER Xavier x. ~~NEVEN Mareel~~ 3. ULRICI Mathieu
4. WOOLF Julien x. ~~CAHAY Béatrice~~ x. ~~OTOUL Pascale~~ 5. DOBBELSTEIN Steffi 6.
DEVOS Véronique 7. SIMON Jérôme

7 PS: 1. THEUNISSEN Francis 2. COLAK Ernur 3. SIMON Gil 4. PAPAGEORGIU Cédric
5. LACH Nadine 6. VANDEVELDE Camille 7. GIULIANI Marco

4 Ensemble !: 1. LEJEUNE Luc 2. AUSSEMS Bernard 3. WILLEMS Patrick
4. LEJEUNE Martine

3 OUI Visé: 1. KARIGER Stéphane 2. DESSART Christine 3. WATHELET Dany

2 Visons Demain: 1. VAN LINTHOUT Caroline 2. MULLENDERS Martial

2 PTB: 1. NIHON Manu 2. KINET Bernadette

Considérant que les élus des listes PS, MR et PTB sont automatiquement reliés à leurs listes nationales wallonnes et qu'ils confirment vouloir rester attachés, respectivement, aux groupes MR, PS et PTB, tandis que les élus des listes Ensemble !, OUI Visé et Visons Demain peuvent déposer une déclaration d'apparentement ;

Considérant que les conseillers élus suivants ont déposé une déclaration d'apparentement auprès du secrétariat communal :

- Luc LEJEUNE au CDH
- Bernard AUSSEMS au CDH
- Patrick WILLEMS au CDH
- Martine LEJEUNE au CDH
- Caroline VAN LINTHOUT à ECOLO
- Martial MULLENDERS à ECOLO

Considérant que les conseillers élus suivants n'ont pas déposé une déclaration d'apparentement auprès du secrétariat communal :

- Stéphane KARIGER
- Christine DESSART

- Dany WATHELET

En conséquence, le conseil communal

Article 1^{er} : prend acte des déclarations d'apparement suivantes :

- Viviane DESSART, Xavier MALMENDIER, Mathieu ULRICI, Julien WOOLF, Steffi DOBBELSTEIN, Véronique DEVOS et Jérôme SIMON au **MR**
- Francis THEUNISSEN, Ernur COLAK, Gil SIMON, Cédric PAPAGEORGIU, Nadine LACH, Camille VANDEVELDE et Marco GIULIANI au **PS**
- Manu NIHON et Bernadette KINET au **PTB**
- Luc LEJEUNE, Patrick WILLEMS, Bernard AUSSEMS et Martine LEJEUNE au **CDH**
- Caroline VAN LINTHOUT et Martial MULLENDERS à **ECOLO**

Article 2 : charge le collège communal de publier ces déclarations sur le site internet de la commune.

Article 3 : Le collège transmettra la composition des groupes politiques du conseil communal de Visé, avec les déclarations d'apparement aux institutions suivantes (liste non exhaustive) :

Intercommunales : AIDE, PUBLIFIN, CILE, INTRADEL, IILE, CITADELLE, ISoSL, 2 ECETIA, NEOMANSIO, IMIO

Sociétés de logement : Régionale visétoise d'habitations (RVH), Terre et Foyer

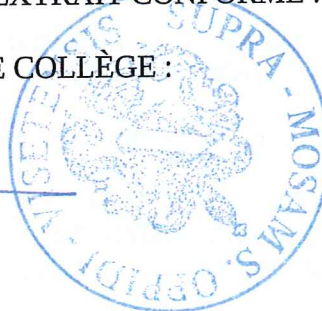
Asbl pluricommunales : Maison du Tourisme du Pays de Herve, AIGS, Fédération du Tourisme de la Province de Liège, TEC, Union des Villes et Communes de Wallonie, Conseil de l'Enseignement, CRIPEL, Centre Liégeois de Promotion de la Santé, Basse-Meuse Développement, Centrale de Mobilité, SID Action, Contrat Rivière

POUR EXTRAIT CONFORME :

PAR LE COLLÈGE :

Le DG (Secrétaire communal),

CH. HAVARD



Le Bourgmestre,

V. DESSART